

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

## ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 639

présenté par

M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Périgault, M. Bazin, M. Meyer Habib, Mme Louwagie,  
M. Viry, M. Breton et M. Dubois

---

## ARTICLE 7

À la fin de la première phrase l'alinéa 2, substituer au montant :

« 100 000 euros »

le montant :

« 50 000 euros ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abaisser le montant maximal de contribution. La création de la contribution va entraîner une rupture d'égalité territoriale entre les justiciables puisque elle sera exigée dans les seuls TAE concernés par cette expérimentation. De fait, certaines entreprises devront payer cette contribution en fonction de leur implantation territoriale, ce qui générera une rupture d'égalité entre les justiciables.